

LES BONS GESTES DES PROFESSIONNELS

**La propreté c'est nous
le civisme c'est vous !**



- Je déclare** mon volume de déchets, **au-delà de 120 L** je souscris à la redevance spéciale.
- Je trie mes déchets** en utilisant les équipements mis à disposition par MPM (racks à cartons, colonnes à trappe pour le verre...).
- Je plie, compacte et attache mes cartons** avant de les déposer dans les équipements prévus à cet effet.
- J'utilise des sacs étanches** et fermés pour mes déchets.
- Je respecte les horaires de collecte** et dépose mes déchets 1 heure avant pour limiter les nuisances sanitaires et environnementales.
- Je nettoie mon trottoir** devant ma façade commerciale.
- J'installe des cendriers** (sur les tables ou muraux) afin de récupérer les mégots et de les déposer dans les conteneurs.
- J'utilise les plates-formes de MPM** pour déposer mes gros déchets (gravats, encombrants, déchets verts).

19^h



PLUS D'INFO

WWW.TRIONSNOSDECHETS-MPM.FR

WWW.MARSEILLE-PROVENCE.FR

MPM MARSEILLE
PROVENCE
METROPOLE

ENGAGÉS AU QUOTIDIEN